



## Projet de loi de finances : le Sénat a rejeté les crédits de la mission "sécurité"

Le Sénat a rejeté hier à main levée les crédits de la mission pour les forces de sécurité, estimant qu'il "n'est pas à la hauteur des enjeux", même s'il est en hausse, et ceux de la mission "immigration".

Présentateur

LOUIS LAFORGE

Rappelons (cf. BQ du 25/11/2019) que la commission des Lois de la Haute assemblée avait rejeté la semaine dernière les crédits de ces deux missions. Les sénateurs avaient ainsi regretté, qu'"en dépit d'une nouvelle progression à hauteur de 3,7 % en autorisations d'engagement et de 3,9 % en crédits de paiement à périmètre constant" pour la mission "Sécurités", que le gouvernement, s'il poursuit le renforcement des effectifs, néglige l'amélioration des conditions de travail et d'action opérationnelle des policiers et gendarmes".

"C'est un bon budget", a affirmé le ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER. "Est-il parfait ? La réponse est non", a-t-il poursuivi, soulignant que les crédits de la mission "sécurité" comptent "parmi ceux qui connaîtront la plus forte hausse" en 2020. "Ce budget est en hausse, avec 13,8 milliards qui seront consacrés à la sécurité, c'est une augmentation majeure de près de 518 millions", a-t-il déclaré. "Ceux de la police et de la gendarmerie, c'est 13,2 milliards, c'est une augmentation de 4 %", a-t-il détaillé. Pour le ministre, cette hausse "extrêmement sensible permettra de poursuivre la politique de recrutement" pour arriver à 10 000 emplois recrutés sur le quinquennat. "Oui, la vie de nos forces de sécurité intérieure sur le terrain est difficile, et je l'entends", a-t-il déclaré, mais "avec les 2000 emplois" qui seront créés dans le budget 2020 "nous reviendrons à peine à l'étiage de 2007".

Pour le rapporteur spécial Philippe DOMINATI (ratt. LR Paris), ce budget "n'est pas à la hauteur des enjeux", alors que "les forces de l'ordre évoluent dans un climat particulièrement dégradé". "Augmenter les effectifs n'est pas une fin en soi, surtout lorsque cela se fait au détriment de l'équipement", a renchéri Mme Brigitte LHERBIER (LR, Nord), tandis que M. Franck MENONVILLE (Indépendants, Meuse) déplorait que le budget "n'apporte pas de réponse satisfaisante à la dégradation des conditions de travail des policiers et gendarmes".

M. Jean-Pierre SUEUR (PS, Loiret), ancien président de la commission des Lois, a reconnu "des progrès en matière d'effectifs", mais a estimé que "les moyens ne suivent pas les effectifs".

Le Sénat a en revanche adopté les crédits des missions "Enseignement scolaire" et "Sport, jeunesse et vie associative".

## La commission des Lois propose le rejet des crédits de la mission "Justice"

Par ailleurs, la commission des Lois du Sénat, présidée par l'ancien ministre Philippe BAS, sénateur (LR) de la Manche, qui a entendu Mme Nicole BELLOUBET, Gardes des Sceaux, ministre de la Justice, a donné un avis défavorable à l'adoption des crédits de la mission "Justice", à l'exception des crédits du programme "Protection judiciaire de la jeunesse".

"Le budget de la justice pour 2020 est inférieur de plus de 150 millions d'euros aux engagements, déjà inférieurs aux besoins, de la loi de programmation 2018-2022 pour la justice. Cela confirme le manque de préparation dans la mise en œuvre du plan de construction de prisons. Dans ces conditions, il est plus que vraisemblable que l'objectif de construire 7000 places de prison entre 2017 et 2022, déjà revu à la baisse par rapport à l'engagement initial du président de la République d'en atteindre 15 000, ne sera pas tenu" a déclaré le président de la commission.

M. Yves DETRAIGNE (UC, Marne), rapporteur pour avis, a regretté que, "comme en 2019, le budget consacré aux juridictions judiciaires soit celui qui augmente le moins : l'effort consenti est



de seulement 0,13 %, ce qui ne permet même pas de couvrir l'érosion liée à l'inflation". S'il a salué la diminution du taux de vacances de postes de magistrats, ramené à 0,5 %, il a attiré l'attention sur la situation défavorable des greffiers, dont 7 % des postes ne sont pas pourvus. Il a également dénoncé la diminution des crédits de l'aide juridictionnelle de 22 millions d'euros et l'adoption d'une réforme de l'aide juridictionnelle de manière précipitée à l'Assemblée nationale qui, en supprimant l'obligation d'avoir un bureau d'aide juridictionnelle dans chaque tribunal de grande instance sans préciser leur nouvelle répartition, ne peut que susciter des "craintes sur le maintien de l'accès à la justice pour nos concitoyens les plus vulnérables".

S'agissant des crédits de l'administration pénitentiaire, M. Alain MARC (Les Indépendants, Aveyron) rapporteur pour avis, a relevé des points positifs dans le projet de budget : un millier de postes vont être créés, ce qui permettra notamment de réduire le nombre de vacances de postes chez les surveillants pénitentiaires, et les crédits consacrés à l'immobilier s'inscrivent en augmentation afin de financer la construction de nouvelles places de prison et la sécurisation des établissements. Il a cependant souligné qu'une "grande partie des 7000 places de prisons qui doivent être livrées d'ici à 2022 résulte en réalité de programmes entamés il y a déjà plusieurs années" et que "ce rythme de construction reste insuffisant si l'on veut progresser vers l'objectif d'un encellulement individuel et améliorer réellement les conditions de détention et les conditions de travail du personnel".

Les crédits de la mission "Justice" seront examinés par le Sénat en séance publique le jeudi 5 décembre 2019.

### **Interrogations sur le paiement de l'augmentation des indemnités des maires**

Le gouvernement a annoncé vouloir augmenter les indemnités des maires, notamment des communes les moins peuplées. Le Premier ministre, M. Edouard PHILIPPE, devant le Congrès des maires, avait annoncé un geste "substantiel" de l'Etat pour aider les communes les plus modestes à payer la revalorisation des indemnités, permettant "le doublement de l'indemnité des maires dans les communes de moins de 200 habitants et une augmentation de 50 % dans celles de 200 à 500 habitants".

M. Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics, a indiqué devant le Sénat une hausse de la Dotation particulière pour les élus locaux (DPEL) de "28 millions d'euros", en intégrant la hausse de 10 millions d'euros prévue au mois de septembre.

Un amendement du gouvernement précise que "deux dotations intégrées dans le périmètre des variables d'ajustement voient leur montant diminué à due concurrence" de la hausse de la DPEL, "afin de stabiliser les concours financiers de l'Etat à destination des collectivités".

Les dotations diminuées seraient la Dotation pour transferts de compensation d'exonérations de fiscalité locale, pour les départements et la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle pour les régions.

Le Sénat a adopté un amendement plaçant la hausse de la DPEL entièrement à la charge de l'Etat.